



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de la consultation

Restauration de morphologie fluviale de la Dore - site de l'ancien Plan d'eau des peupliers à Pont-de-Dore

Mission de maîtrise d'œuvre

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Formation du Grand cycle de l'Eau sur le bassin versant de la Dore
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Représenté par Monsieur Eric DUBOURGNOUX, Président de la formation Grand cycle de l'eau du syndicat mixte du Parc naturel régional, agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée passée en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Contexte :

Le projet de restauration de la morphologie fluviale de la Dore - site de **l'ancien Plan d'eau des peupliers** se situe sur la Dore à Pont-de-Dore en limite des communes de Thiers et Peschadoires. Il s'agit d'un barrage mobile pour la création d'un plan d'eau à usage touristique et sportif réalisé par la Ville de Thiers, entre 1968 et 1969. Il a été autorisé par un arrêté préfectoral du 19 février 1968. Construit dans le lit mineur de la Dore, **ce site n'a jamais été mis en fonctionnement.**

La **Ville de Thiers**, propriétaire de l'ouvrage, a confié au **Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez** la **remise en état des lieux suite à la cessation définitive d'activités**. Ce dernier réalise cette opération dans le cadre de la formation « Grand Cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » qui porte la **compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)** sur le bassin versant de la Dore.

Cette remise en état consiste à la **mise en œuvre du projet de « Restauration de la morphologie fluviale de la Dore site de l'ancien plan d'eau des peupliers à Pont-de-Dore »**. Visant l'amélioration de l'état écologique de la Dore, il est inscrit dans le Contrat territorial Bassin versant de la Dore et dans le Contrat Vert et Bleu Parc Livradois-Forez / Bassin versant de la Dore. Ce projet bénéficie du soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Europe (FEDER), de la communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et de la Communauté de communes Entre Dore et Allier.

Le seuil, principal aménagement qui constitue l'ancien plan d'eau, se situe dans le Domaine Public Fluvial (DPF). Une partie des aménagements doit être réalisée sur des propriétés privées riveraines du DPF.

La Dore étant en déficit sédimentaire, ce projet est également une opportunité pour réinjecter dans le lit mineur une partie des matériaux issus des terrassements des berges qui ne seront pas réemployés dans les aménagements. Ce type d'opération n'a jamais été réalisé sur la Dore, au moins au vu des volumes en jeu. Il revêt donc un caractère innovant et nécessitera des ajustements au cours de la mission du maître notamment lors de la phase chantier.

Le site est bordé d'enjeux et d'usages à proximité immédiate (pont de la RD2089, hôtel/restaurant, habitations, maraîcher, étang de pêche, voiries, réseaux, ...) qu'il convient de prendre en compte dans la conception du projet, comme durant les travaux.

Objectifs des travaux

Ce projet répond à la remise en état du site après cessation définitive d'activités mais surtout à des objectifs d'amélioration de l'état écologique de la Dore. A savoir :

1. Suppression de l'ouvrage, obstacle à la continuité écologique tout en restaurant les capacités hydrauliques en crue ;
2. Restauration de la berge rive droite sur 180 m linéaires pour conforter une stabilisation de berge existante ;
3. Modelage et végétalisation de la berge rive gauche potentiellement favorable à l'apparition d'habitats alluviaux remarquables tels que « Végétations annuelles pionnières des grèves » sous réserve qu'elle ne soit pas colonisée par les espèces exotiques envahissantes ;
4. Réinjection de matériaux gravelo-sableux excédentaires dans le lit de la Dore en déficit sédimentaire.

Conception du projet déjà réalisé

La conception de ces travaux a été réalisée lors de l'« Etude de conception de l'effacement de l'ancien plan d'eau des peupliers », menée par le bureau d'étude CESAME, en mars 2023, et portée par le syndicat mixte du Parc.

Son élaboration a été suivie par un comité réunissant les partenaires : OFB, DDT63, FDPPMA63, Agence de l'eau Loire-Bretagne, département du Puy-de-Dôme, le service archéologie de la DRAAC, les communautés de communes « Thiers Dore et Montagne » et « Entre Dore et Allier » et les communes de Peschadoires et de Thiers.

Présentation de l'opération « Restauration de la morphologie fluviale de la Dore - site de l'ancien plan d'eau des peupliers à Pont-de-Dore » :

Cette opération a été dimensionnée jusqu'à la phase « PRO » dans l'Etude de conception de l'effacement de l'ancien plan d'eau des peupliers (Cesame, 2023) ; **cette étude est fournie comme document annexe à cette consultation. Il convient de consulter les documents fournis en annexe pour une présentation détaillée de l'opération.**

De manière synthétique, le projet consiste à réaliser la remise en état du site abandonné du plan d'eau des peupliers. A savoir :

1. **La démolition de l'ouvrage en béton (Dore08bis) jusqu'à la cote 288,70mNGF soit 400 m³ de matériaux à évacuer ; resterait uniquement enfoui dans les sédiments un massif de 60 cm d'épaisseur (jusqu'à la cote 228,26mNGF) des fondations en béton éventuellement ceinturées par un résidu du rideau de palplanches métalliques.**

Option : démantèlement complet si cela ne génère pas de surcoût du projet lié aux 200 m³ supplémentaires de matériaux à traiter, et si le volume de sédiments nécessaires pour combler le trou créé dans le lit mineur ne pénalise par celui réinjectable dans la rivière.

2. **La restauration de la berge rive droite sur 155 ml en techniques mixtes (épis rocheux et génie végétal) :**

- Création de 9 épis en blocs libres finement appareillés de 7 m de long ;
- Création d'1 risberme graveleuse entre les épis avec des matériaux du site densément végétalisé par des boutures de saules ;
- Restauration sur les 110 ml aval, du talus rive droite au niveau du perré par :
 - × Le profilage via un terrassement soigné (fondation du perré non connue) ;
 - × La mise en œuvre d'une technique végétale : fascine de saules en pied et couches de branches à rejet.

3. **Le reprofilage en déblai de la rive gauche avec la création d'une berge basse sur 2 720 m² :**

- Avec une mise en stock d'une partie des matériaux qui distingue :
 - × Les matériaux fins excédentaires issus des quarante premiers cm de sol (évacuation) ;
 - × Les matériaux gravelo-sableux excédentaires (évacuation ou réinjection dans la Dore) ;
 - × Les matériaux contaminés par la Renouée du Japon selon le scénario « réinjection dans la Dore après traitement », sinon en cas de surcoût trop important suivre le scénario « évacuation sans traitement » ;
- La végétalisation de la berge basse recrée par des hélophytes ;
- La couverture des talus recrés par du géotextile biodégradable en fibre de coco et par la végétalisation : boutures et arbres racines nues et semis d'herbacées.

Option : prolonger la restauration de berge sur 15 m en aval et supprimer un massif de Renouée du Japon (sans création d'une berge basse) si possibilité financière.

4. **La remise en place des réseaux et la remise en état des terrains remaniés/dévégétalisés et des clôtures/chemins dégradés pour permettre les accès.**

5. **Enfin, la réinjection de 1 750 à 1 950 m³ de matériaux dans la Dore (selon l'ampleur de la contamination en Renouée du Japon et le scénario retenu).**

Précision sur le scénario « réinjection dans la Dore après traitement » retenu par le comité de pilotage :

Il consiste à décaisser (avec un tampon de 2 m autour des massifs clairement définis) sur au moins 1,2 m de profond, les terres potentiellement contaminées. Ce scénario prévoit que les matériaux fortement contaminés

par de la Renouée du Japon seraient, eux, évacués en filière agréée. La modalité d'intervention pour le traitement qui sera prioritairement demandée aux candidats du marché de travaux est le traitement par criblage et la séparation des refus de criblage par flottaison ; modalité compatible avec une réinjection dans la Dore. Une fois traitée, les matériaux sont à réinjecter dans la Dore.

Missions déjà réalisées (à ne pas réaliser par le prestataire)

1- Conception du projet

En 2018, les communes de Thiers et de Peschadoires situées dans le Puy-de-Dôme ont sollicité l'assistance d'un prestataire afin d'étudier la faisabilité de rétablir la continuité écologique sur 4 ouvrages situés sur la Dore. Dans le cadre de cette étude, la suppression du seuil des Peupliers a été identifiée comme techniquement réalisable et pertinente d'un point de vue écologique et paysager.

Suite à l'étude de 2018, dans le cadre de l'Etude de conception de l'effacement de l'ancien plan d'eau des peupliers (Cesame, 2023) réalisée sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte, la conception du projet d'effacement comprenant 3 phases a été réalisée :

- Phase 1 : Diagnostic complémentaire notamment
 - Identification des contraintes de site (notamment réseaux et espèces invasives) ;
 - Intégration des éléments d'archives retrouvés sur l'ouvrage ;
 - Modélisation hydraulique et analyse du risque de déstabilisation du talus rive droite ;
- Phase 2 : AVP notamment
 - Définition des mesures d'accompagnement indispensables ou envisageables à mettre en œuvre au niveau des berges et du lit ;
 - Définition des modalités d'organisation du chantier (mise hors d'eau et accès).
- Phase 3 : PRO
 - Formalisation des éléments techniques du DCE (notamment plan et DQE) ;
 - Formalisation des éléments permettant au maître d'ouvrage de monter le dossier d'incidence.

Ce document, fourni en annexe, détaille le dimensionnement des travaux sur le site de l'ancien plan d'eau mais ne traite pas de modalités de réinjection des matériaux.

2- Dossier réglementaire : Porter à connaissance pour remise en état du site, suite à cessation définitive d'activités de l'ouvrage

Sur la base des éléments produits dans le cadre de l'étude de conception, des démarches foncières réalisées sur les parcelles rive gauche, de la recherche de sites prévisionnels (pour base de vie, zone de stockage du matériel et des fournitures, site de dépôt de matériaux excédentaires) et de sites potentiels de réinjection à proximité du chantier, le syndicat mixte a produit et déposé auprès des services de l'Etat pour instruction, un **dossier réglementaire global de porter à connaissance** qui comprend :

- Remise en état du site, suite à cessation définitive d'activités de l'ouvrage
- Déclaration au titre de la Loi sur l'eau
- Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial
- Demande de Déclaration d'Intérêt Général (procédure « Warsmann ») pour la partie du projet sur des propriétés privées
- Incidences Natura 2000

Ce document, fourni en annexe, présente le projet dans sa globalité et précise les modalités prévisionnelles de réinjection des matériaux dans la Dore et du site de stockage des matériaux excédentaires.

Ce dossier est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Description de la mission :

La mission demandée dans le cadre de ce marché concerne **la maîtrise d'œuvre depuis la phase AMT (Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des Marchés de Travaux) jusqu'à l'AOR (Assistance aux Opérations de Réception)**

Elle comprend les éléments suivants :

- l'aide à la consultation des entreprises de travaux (rédaction des documents de consultation des entreprises),
- l'appui technique du maître d'ouvrage pour définir les modalités précises de l'opération de réinjection des sédiments dans la Dore à mettre en œuvre par le(s) prestataire(s) travaux en concertation avec les partenaires. Une réunion, au moins, avec les partenaires sera organisée sur ce sujet. Pour cette échéance, il est attendu du maître d'œuvre qu'il propose le mode opératoire précis (ou des scénarios) en concertation avec le(s) prestataire(s) travaux sur la base des modalités décrites dans le dossier réglementaire ou qu'il propose des adaptations à celles-ci. A minima, une deuxième réunion spécifique à ce sujet est donc à prévoir dans la réponse à ce marché : réunion préparatoire entre Maître d'ouvrage/Maitre d'œuvre/Entreprise(s) travaux. Après validation du maître d'ouvrage, ces éléments seront présentés lors de la réunion avec les partenaires ;
- le suivi du chantier et de la réinjection des matériaux ;

Le candidat prévoit dans son offre, une phase d'appropriation des éléments déjà produits notamment l'AVP (Avant-Projet) et le PRO (Projet).

Une fois cette phase achevée, le maître d'œuvre, assistera le maître d'ouvrage dans la réalisation de cette opération. Les éléments de maîtrise d'œuvre demandés dans le cadre de ce marché sont donc :

- **AMT : Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des Marchés de Travaux**
- **VISA : Visa des plans et études d'exécution**
- **DET : Direction de l'exécution des travaux**
- **OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination**
- **AOR : Assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux et pendant la garantie de parfait achèvement**

Le prestataire aura à charge l'animation des réunions relatives à la mise en œuvre de ce projet, la rédaction des documents préparatoires et la réalisation des comptes-rendus.

Un point d'attention particulier doit être apporté dans l'exécution de ce projet sur :

- La conciliation au mieux entre la réalisation de l'opération et les activités et usages présents à proximité immédiate du chantier (habitations, hôtel/restaurant, maraîcher, parking pêcheur à maintenir au niveau de l'étang du Chambon, ...),
- Etant donné le caractère empirique de l'opération de réinjection de matériaux dans la Dore, il est attendu du maître d'œuvre d'être force de proposition lorsque seront actées avec les partenaires les modalités précises de réinjection adaptées à ce cours d'eau et de pouvoir faire preuve de faculté d'adaptation lors de la phase chantier.

Le dossier réglementaire de « Porter à connaissance » pour la remise en état du site, suite à la cessation définitive d'activités de l'ouvrage ayant été réalisé par le syndicat mixte, le maître d'œuvre n'a pas à produire ce document. Néanmoins, en cas de demande de complément de la part des services de l'Etat au moment de

la phase préparatoire du chantier, il formalisera les précisions techniques attendues notamment concernant la réinjection des matériaux dans la Dore : détail des sites / modalités... Si d'autres procédures sont nécessaires à l'opération, le maître d'œuvre devra rédiger les documents techniques.

Le référent technique de ce projet, est Sylvain SAXER, chargé de mission, Contrat territorial Dore (avec en appui Marc CLADIERE, technicien de rivière). Ils seront les interlocuteurs du prestataire. Le maître d'ouvrage restera l'interlocuteur des riverains, communes et communautés de communes concernées, ...

Les partenaires réunis dans le comité ayant suivi l'élaboration du projet seront conviés aux principales réunions de suivi des travaux (réunions de lancement, suivi de chantier, ...).

Les documents produits durant la mission seront soumis à validation du maître d'ouvrage. Ils devront comporter, entre autres, les logos des financeurs de l'opération.

Le prestataire ou le groupement devra regrouper toutes les compétences nécessaires au pilotage de cette opération

Il devra avoir, en particulier, de solides compétences en matière d'hydraulique, d'hydrologie, d'hydromorphologie, de restauration des hydrosystèmes et de génie-civil. Le titulaire devra également maîtriser toutes les réglementations applicables en matière de travaux en rivière.

Le titulaire devra garantir que les travaux sont réalisés dans le respect du projet élaboré dans l'étude de conception et qu'ils répondent bien aux objectifs écologiques et aussi hydrauliques visés. En particulier que les aménagements pour la reconstitution de la rive droite compensent bien les contraintes hydrauliques issues de la démolition du seuil et plus généralement que les conditions hydrauliques du secteur (présence du pont de la D2089 en aval, bâtiments et habitations en rive droite, ...) ne soient pas dégradées par les travaux.

Mais, il devra aussi également être capable d'assister le maître d'ouvrage sur tous les sous-ensembles de cette opération comme par exemple l'élaboration du lot relatif aux panneaux de communication.

Préconisations relatives à l'environnement et au paysage à garantir sur le chantier

Il conviendra de garantir toutes les prescriptions techniques nécessaires à la sécurité des travaux en rivière (arrêt du chantier en cas d'intempérie, évacuation en cas de crue, etc...).

Aussi, toutes les mesures demandées pour la protection du milieu naturel notamment aquatique devront être appliquées. Les espèces présentes dans les milieux aquatiques sont particulièrement sensibles aux perturbations et aux dérangements que peut induire une intervention en période de reproduction. Les lits moyen et majeur de la Dore présentent des espèces, des habitats remarquables. Les travaux se situent sur le périmètre du site Natura 2000 Dore et affluents (FR8301091), il conviendra de prendre toutes les précautions nécessaires dans les modalités d'intervention des travaux pour préserver les habitats et espèces d'intérêts.

Une attention particulière sera aussi portée par le prestataire sur les espèces exotiques envahissantes en cohérence avec le niveau d'ambition tenant compte du rapport coût-bénéfice défini lors de l'élaboration du projet.

En plus d'être un site naturel remarquable, la Dore présente un enjeu paysager notamment pour une reconnexion des habitants à la rivière. En complément de la Charte du Parc Livradois-Forez, un Plan paysage (Plan de Paysage D906, vallée de la Dore) a été établi. Il comporte en particulier un volet « se reconnecter avec la Dore ».

Le pont de Pont de Dore est un des sites identifiés dans cette démarche. Il se situe à proximité du site. Le prestataire devra donc s'assurer que le projet proposé en phase travaux mais également une fois achevé soit en accord avec les objectifs et actions définis dans ce plan paysage.

Planning prévisionnel de l'opération (Source : CESAME 2022 / PNRLF 2023) :

Les travaux se dérouleront en 2024 avec un calendrier d'exécution qui doit tenir compte des sensibilités de la zone de chantier : périodes de reproduction des poissons et de l'avifaune, conditions de débits, risque de remontée globale des eaux à partir de mi-octobre, ...

Le planning prévisionnel du projet pour la phase travaux établi dans l'étude de conception est présenté dans le tableau ci-dessous.

	Année 2024											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Demande de subvention et instruction (variante 2)	■	■	■	■	■							
ACT		■	■	■	■	■						
Notification						■						
Phase préparatoire						■						
Préparation du site							■					
Installation du chantier							■					
Traitement de la renouée du Japon							■					
Démantèlement du seuil RG							■					
Terrassement RG							■	■				
Traitement de la renouée du Japon								■				
Démantèlement du seuil RD								■				
Terrassement RD								■				
Réalisation épis - Démontage pistes									■			
Remise en état repli										■		
Travaux de génie écologique											■	■

Le candidat précisera dans son offre ses délais et son planning prévisionnel garantissant la réalisation des travaux en 2024.

Il s'agit notamment de commencer la phase AMT dès que possible afin que la notification du marché de travaux permette leur tenue en 2024. Les délais d'échange et de validation avec le maître d'ouvrage doivent être pris en compte dans le planning.

Montant prévisionnel de l'opération (hors honoraires de maîtrise d'œuvre) : 601 780€ TTC comprenant (source : Estimatif PRO dans CESAME, 2023) :

- Préparation, installation et repli du chantier (y compris travaux forestiers, libérations des emprises, mises hors d'eau et pêches de sauvetage),
- Gestion des matériaux contaminés par des rhizomes de renouée du Japon,
- Terrassement,
- Génie civil,
- Génie écologique,
- Travaux connexes,
- Garantie,
- Suivi du profil en long,
- Panneaux de communication.

Dans le cadre de l'AMT, il est attendu du maître d'œuvre qu'il propose et conçoive un marché de travaux composé d'autant de lots que nécessaire pour couvrir tous les sous-ensembles de cette opération.

Durée de la mission : Le contrat sera conclu à compter de la notification jusqu'à la réception du chantier au 31 décembre 2024.

4- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

5- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

- 1- Compréhension des objectifs, la méthode proposée, planning prévisionnel : 30%
- 2- Les moyens mobilisés et compétences : 30%
- 3- Montant des honoraires (prix) : 40%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

6- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures d'acomptes suivant l'avancement des prestations (selon devis détaillé par mission).

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

- Un premier acompte de 30 % sera versé à la remise des documents de consultation des entreprises validées sur présentation d'une facture.
- Un deuxième acompte de 40 % sera versé après la fin du suivi des opérations de génie civil des entreprises sur présentation d'une facture.
- Le solde de 30 % sera versé à la réception du chantier sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre au plus tard le jeudi 12 octobre 2023 à 12h00 (dernier délai) par mail à l'adresse suivante : achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Visite : la visite du site est possible. Site en accès libre depuis le chemin communal en rive droite.

10- Annexes consultables sur le lien internet :

https://parclivradoisforezorg-my.sharepoint.com/:f/g/personal/s_saxer_parc-livradois-forez_org/EnNGmvtbTFIhWxMj2AQOksBgXYygudnJz06aOKYO6E-5A?e=snsF1W

- ✓ Annexe 1 : CESAME, mars 2023, Etude de conception de l'effacement de l'ancien plan d'eau des peupliers, SMPNRLF
- ✓ Annexe 2 : SMPNRLF, septembre 2023, Porter à connaissance pour la Remise en état des lieux suite à la cessation définitive d'activités du Plan d'eau des peupliers sur la Dore à Pont-de-Dore.

11- Document mis à disposition du bureau d'étude retenu

- ✓ Plan topographique du site (relevé 30/08/2021) : .dwg
- ✓ Orthophotographie du site par photogrammétrie fait en avril 2023 : .tiff
- ✓ Plans et coupes PRO de l'étude de conception : .dwg et .msa
- ✓ Plans Phasage travaux de l'étude de conception : .dwg et .msa

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé.
- ✓ Son planning de réalisation à réception de la commande,
- ✓ Un document technique présentant les moyens mis à disposition pour effectuer la maîtrise d'œuvre, les références du prestataire sur de la maîtrise d'œuvre similaire, une explication de la mise en œuvre de sa mission (notamment échéances des réunions de chantier, des contrôles de l'exécution des aménagements et qualités des fournitures, ...) et de la compréhension de l'opération,
- ✓ Un devis détaillé par mission.
- ✓ Un RIB.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....
Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....
Signature et Cachet du Président de la formation Grand Cycle de l'Eau
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez